

PARTIE CIVILE : KATHLEEN BAUX

PROCES AZF-TOULOUSE

22 février 2017

**QUESTIONS A L'EXPERT ELECTRICIEN
PAUL ROBERT**

**Partie 5
Réseau électrique de la SNPE
(Rapport JP Raponi)**

Partie 5 - Questions sur le réseau électrique de la SNPE (rapport de l'expert Jean-Pierre RAPONI)

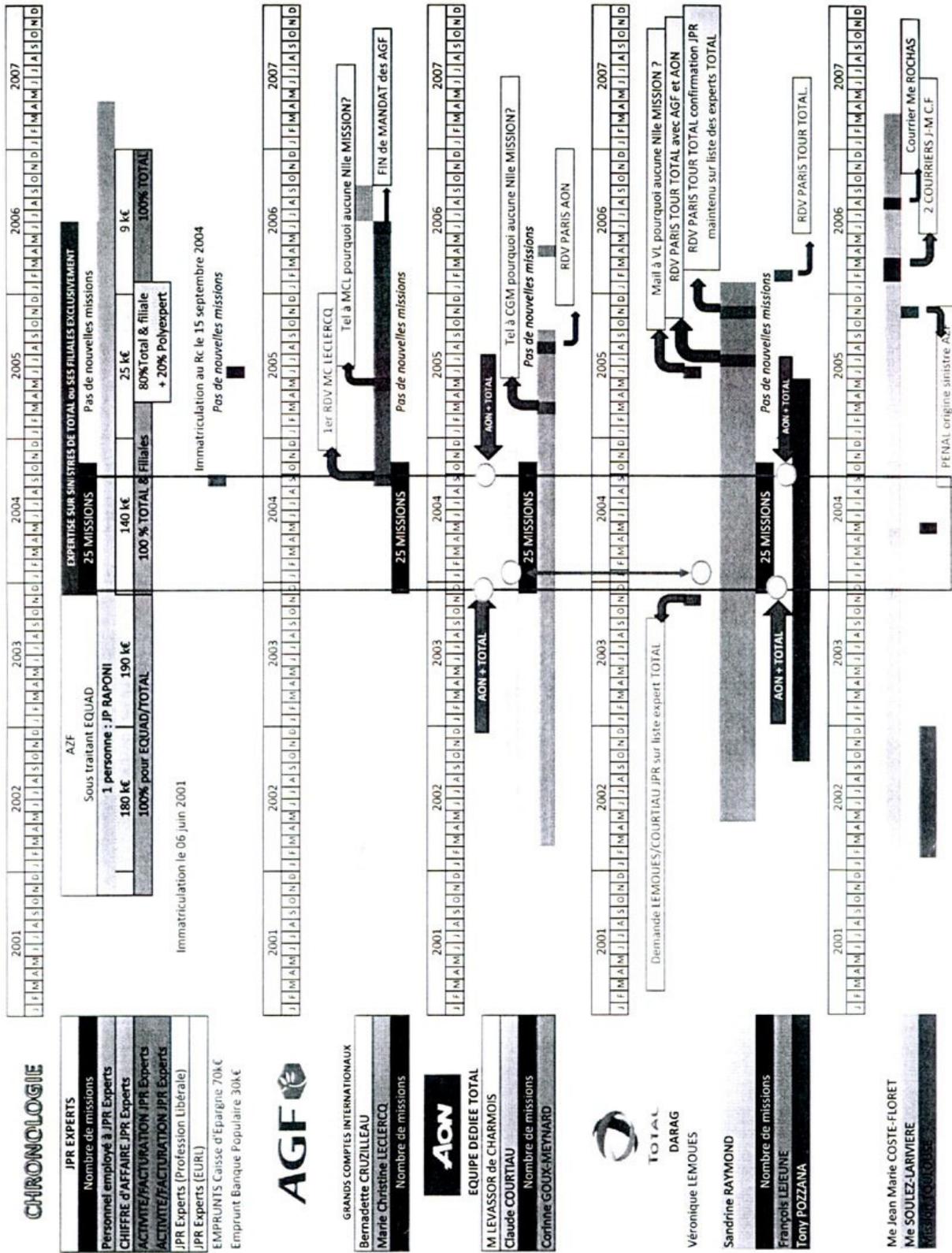
J'ai découvert un rapport technique sur les réseaux électriques de la SNPE et d'EDF. Il est rédigé par un expert qui a été missionné par les compagnies d'assurances AGF, AON et le Groupe Total, Jean-Pierre RAPONI. Il a analysé des documents techniques précis de la SNPE. Selon ce rapport (pièce jointe en pdf) et le planning qu'il communique à la fin (cf. page ci-dessous), sa mission a été brutalement interrompue en mai 2005 sans raison apparente et sans pour autant être rayé de la liste des experts de Total.

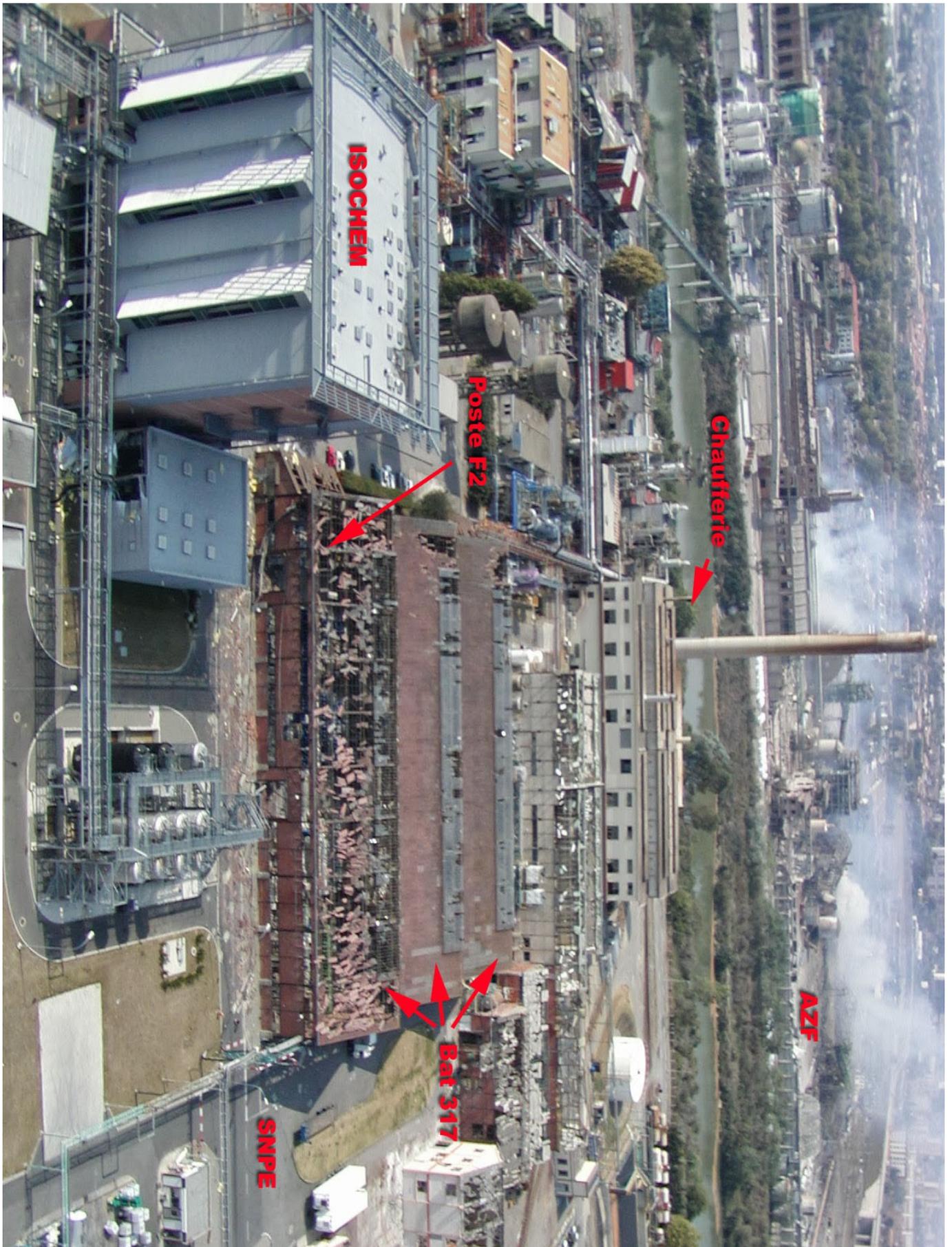
M. Raponi propose une chronologie des incidents électriques sur la base d'informations techniques précises qu'il a eues en sa possession. Son rapport n'a jamais été versé au dossier. On y découvre des informations nouvelles sur le réseau électrique de la SNPE et celui d'EDF, jamais communiquées dans les rapports des experts judiciaires ni de l'instruction.

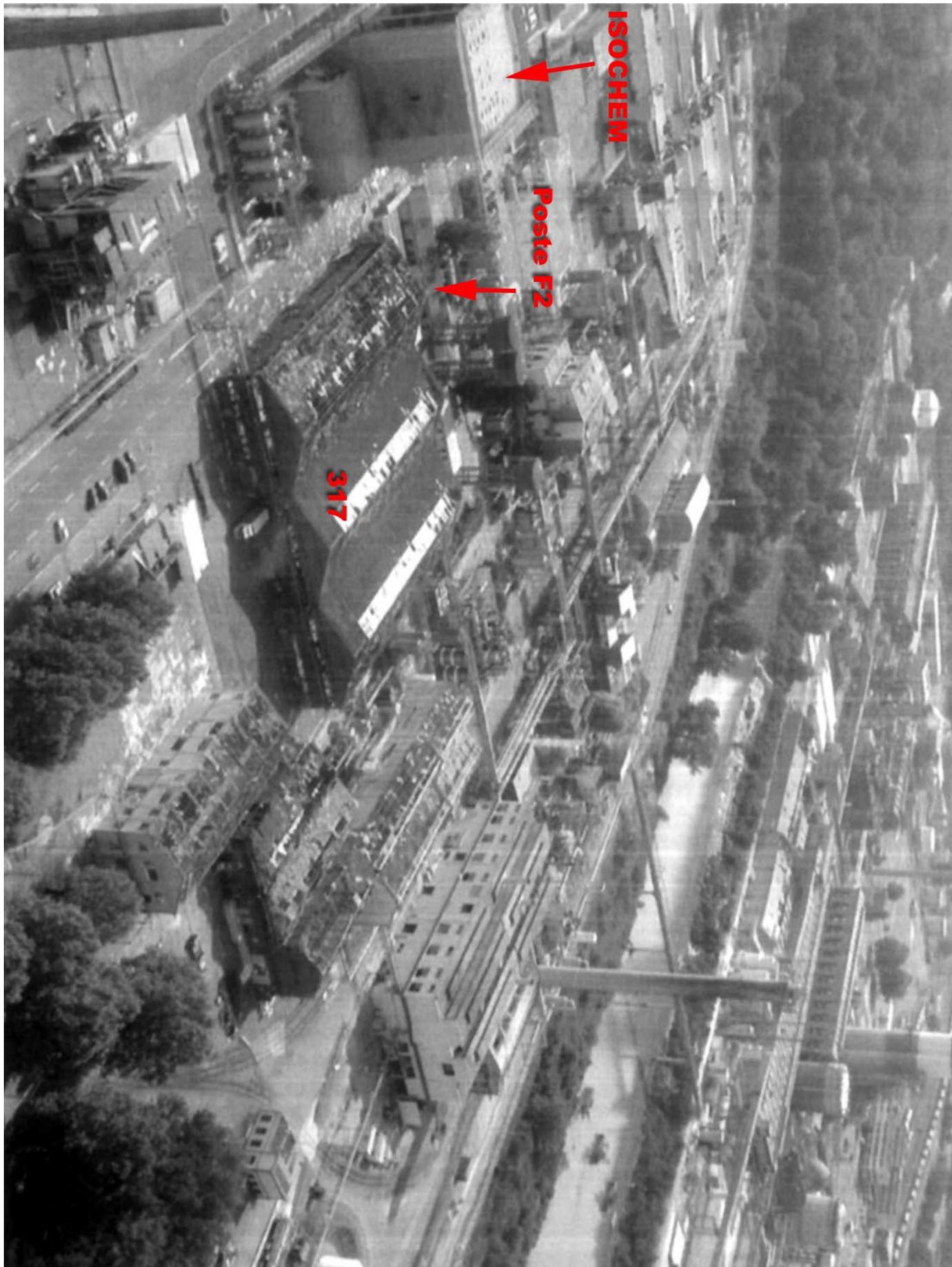
Selon le rapport de M. Raponi, le poste F2 de la SNPE, situé à l'opposé est d'AZF, au Sud-est du bâtiment 317, est alimenté directement par EDF en 20 kV. Ce poste serait la cause du tout premier incident électrique repéré par les experts électriciens du dossier AZF au niveau du poste CT 13,5 kV de l'usine SNPE quelques dixièmes de seconde avant la mise à la terre d'un fort ampérage du réseau 63 kV. Les dégâts au niveau du poste électrique F2 ont été sommairement évoqués par l'audit de la société Technip (pièce D3652 p96). Ceci est corroboré par la photographie couleur effectuée par M. Gamard depuis l'hélicoptère d'EDF-RTE vers 13h (pièce D3516 p45) et celle de la gendarmerie (pièce D3575 p26). Elles montrent toute la partie du toit Est du bâtiment 317 orienté et opposé à AZF, où se trouve ce poste électrique F2, à nue, contrairement au deux-tiers du toit restant lui plus proche d'AZF. Le rapport de M. Raponi révèle des dégâts anormaux au niveau de ce poste. Il confirme bien que ce poste est issu de l'ancien réseau électrique de l'usine SNPE. Les plans des archives militaires de 1962 que j'ai récupérés aux archives militaires de Châtellerauld, confirment la présence de ces connexions du réseau 13,5 kV (poste F2 – poste CT), postes toujours en activité en 2001. Ils permettent de localiser précisément où se trouve le poste F2.

Il est important de noter, dans le dossier AZF, qu'il n'existe aucun élément d'information sur les postes électriques de la SNPE autre que ceux situés à la Chaufferie, dont EDF a pu communiquer les incidents datés à partir de 10h17'56. Contrairement au site d'AZF, les systèmes d'enregistrement des incidents électriques dépendaient, selon la direction de la SNPE, d'un simple consignateur d'états, alimenté sans batterie interne, au réseau 220 v de l'usine ne pouvant fournir des données ultérieures à 8h du matin le 21 septembre 2001.

Les questions ci-dessous sont liées à l'objet de l'élément nouveau EN04 de mes conclusions remises le 24 janvier à la Cour d'Appel de Paris. J'attends des réponses de la Cour à ce sujet.







REV

DÉTERMINATION DE CLASSES DE BÂTIMENTS ET PRINCIPES D'APPLICATION DES SURPRESSIONS

SNPE (suite)

| N° | Utilisation | Commentaire |
|------------|--|---|
| 236 | Sanitaires entreprises | |
| 238 | Bureaux vestiaires et réfectoire secteur chlore | |
| 276 | Garage du locotracteur | |
| 277 | Pont bascule routier | |
| 290 | Magasin général et bureaux | |
| 291 | Magasin général rechange | |
| 292 | Magasin général huile et gaz | |
| 293 | Bureaux travaux neufs | |
| 294 | Sanitaires zone entreprises | |
| 295 | Bureaux direction central téléphonique | |
| 296 | Magasin général et travaux neufs | |
| 297 | Magasin de stockage nord | |
| 300 | Magasin de stockage - locaux sociaux secteur UDMH | |
| 301 | Magasin de stockage - chambre froide | |
| 302 | Magasin de stockage | |
| <u>317</u> | <u>Magasin de stockage - atelier Entr. Poste F2</u> | Attention une ligne passe en façade (liaison du bâtiment 363 au rack voisin) Poste = poste électrique ?? |
| 322 | Vestiaires douche bureau H1 | |
| 324 | Parc de stockage matériels divers | |
| 349 | stockage d'emballages lavage de fûts | |
| 361 | Désaffecté (ex Hexamine) | |
| 362 | Stockage matériel inter campagne | |
| 380 | Atelier entretien bureaux | |
| 385 | Service sécurité (bureaux et stockage) magasin travaux neufs | |
| 406A | Vestiaire site bureaux | |
| 418 | Local fumeur | |
| 455 | Aire de stockage hydrazine | stockage en fûts posés au sol |

Cette liaison a du jouer un rôle prépondérant aussi bien au niveau des perturbations du réseau enregistrées au poste de distribution principal de PORTET Saint Simon que dans le cheminement de l'arc électrique final.

Nous savons que le poste source de LAFOURGUETTE date des années 1990. (les batteries du calculateur PA datent de 1993 et n'ont jamais été remises à niveau).

C'est à partir de la création de ce poste source que la SNPE est alimentée en 63 KV par la ligne 63 KV normal comme précisé dans le dossier EDF.

L' extension du réseau EDF a permis de réaliser l'installation de cogénération de la SNPE qui a été mise en service en 1997.

Nous rappelons que l'installation de cogénération et de production de vapeur de la SNPE a fait l'objet d'un contrat d'exploitation entre la société ELYO OCEAN et SNPE signé en date 25/05/1997.

Avant la création du poste source de LAFOURGUETTE, la SNPE possédait déjà une alimentation Haute Tension qui a été maintenue en service après la mise en service de l'alimentation 63KV issue du poste de LAFOURGUETTE.

Le disjoncteur de protection de la ligne 63KV issu du poste source de LAFOURGUETTE est situé a proximité du local chaufferie de la SNPE.

Les photographies de ce disjoncteur en notre possession nous permettent d'affirmer qu'il s'agit d'un disjoncteur de technologie dite disjoncteur « ouvert » HT qui utilise le gaz SF6 comme gaz de coupure et d'isolement et fonctionne selon la technique de coupure par auto-soufflage. Il est constitué par assemblage de chambres de coupure modulaire, dont le nombre est déterminé par la valeur du pouvoir de coupure.

Cette dernière génération d'équipement est mise en œuvre pour la réalisation des postes conventionnels HT nécessaires à la protection des réseaux de transport et de répartition 72,5 KV à 800 KV.

Or, nous avons également en notre possession d'autres photographies du site SNPE qui nous prouvent l'existence d'un ensemble de cellules d'arrivées HauteTension d'une technologie plus ancienne qui correspond a notre avis aux cellules de protection de l'alimentation Haute tension initiale du site de la SNPE.

Cellules Haute tension Site SNPE



Nous avons localisé ces équipements sur le site. Il s'agit du poste F2 du site de la SNPE.

Ces installations sont situées dans d'autres bâtiments que le bâtiment chaufferie renfermant les installations de cogénération de la SNPE.

Nous avons là un premier élément de réponse quand à l'existence d'une troisième ligne d'alimentation Haute tension du site SNPE.

La photographie suivante montre une déformation vers l'extérieur, des tôles de protection qui sont situées à l'arrière des cellules.

Cette déformation laisse présumer un défaut électrique à l'intérieur des cellules.

Déformation vers l'extérieur des tôles arrières des cellules Haute tension



QUESTIONS

1/ Selon vous, est-il concevable qu'une industrie classée Sévésco 2, comme la SNPE, ne disposait en septembre 2001, que d'un seul consignateur d'états sans batterie pour enregistrer les incidents électriques ?

2/ A l'instar de ce rapport, avez-vous sollicité des informations sur les incidents électriques subis par la SNPE ?

3/ Pouvez-vous confirmer à la Cour que le poste F2 est bien alimenté par le réseau 20 kV de EDF, et indiquer à la Cour à partir de quel départ de ligne et depuis quel poste électrique d'EDF ?

4/ Pouvez-vous confirmer à la Cour que vos conclusions sont à modifier en fonction de ces nouvelles informations ?

5/ Votre rapport final reconnaît n'avoir pu dater précisément l'incident électrique du poste 13,5 kV de la SNPE. Vous prouvez que cet incident est antérieur d'au moins 600 ms à celui du poste 63 kV « Ramier », précisément daté par EDF à 10h17'57.68. Pouvez-vous confirmer à la Cour enfin la concomitance et le lien entre l'incident du poste Lafourquette repérés par EDF à 10h17'56.61 avec celui du réseau 13,5 kV de la SNPE ?